

Réunion publique – Mercredi 3 mai, 18h30

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H

La commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h travaille depuis 2008 à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est un document d'urbanisme qui définit un projet d'aménagement local. Il fixe également, dans le cadre de la réglementation en vigueur, des règles d'aménagement précises afin de permettre la mise en œuvre du projet. **Il définit ainsi les affectations des différentes parcelles de la commune et les règles de construction pour l'habitat, l'activité économique et les services. Ces règles s'appliquent ensuite à l'ensemble des autorisations du droit des sols (Permis de construire, Certificats d'urbanisme...).**

Depuis octobre 2015, la Communauté de Communes « Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime » est compétente en matière de PLU et poursuit, en partenariat avec la commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h, la finalisation de ce document. Après une première phase de diagnostic qui a permis de dégager les enjeux propres à Pont-de-Buis lès Quimerc'h, les élus ont rédigé le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) de la commune. Ils l'ont ensuite décliné dans les éléments réglementaires.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la Communauté de Communes « Presqu'île de Crozon- Aulne maritime » et la commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h organisent une réunion de concertation et d'échanges avec les habitants et les acteurs locaux. **Cette réunion se tiendra le mercredi 3 mai, à 18h30 à l'espace François Mitterrand.** Elle est ouverte à tous. Le projet de PLU sera présenté par le bureau d'études « Géolitt », des élus de la commune et de la communauté de communes. Cette réunion permettra également de rappeler la procédure d'élaboration d'un PLU et de préciser les échéances associées. **Les habitants de la commune seront invités à s'exprimer lors d'un débat à la suite de la présentation.**